

Grand Avignon : circulation réglementée et transports gratuits



Le Vaucluse faisant face à un épisode persistant de pollution de l'air à l'ozone, le dispositif de circulation différenciée a été mis en place dès aujourd'hui — le mercredi 24 juin — sur le bassin de vie d'Avignon. Les transports du Grand Avignon sont donc gratuits durant toute la durée du phénomène.

Depuis ce dimanche 21 juin, notamment en raison de la canicule, le Vaucluse subit un épisode persistant de pollution de l'air à l'ozone. Voyant la persistance du phénomène, la préfecture de Vaucluse a décidé d'activer la procédure de circulation différenciée sur le bassin de vie d'Avignon à partir de ce mercredi 24 juin.

Dans le cadre du déclenchement de la procédure d'alerte de niveau 1 ce lundi 22 juin, la limitation de



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 24 juin 2026

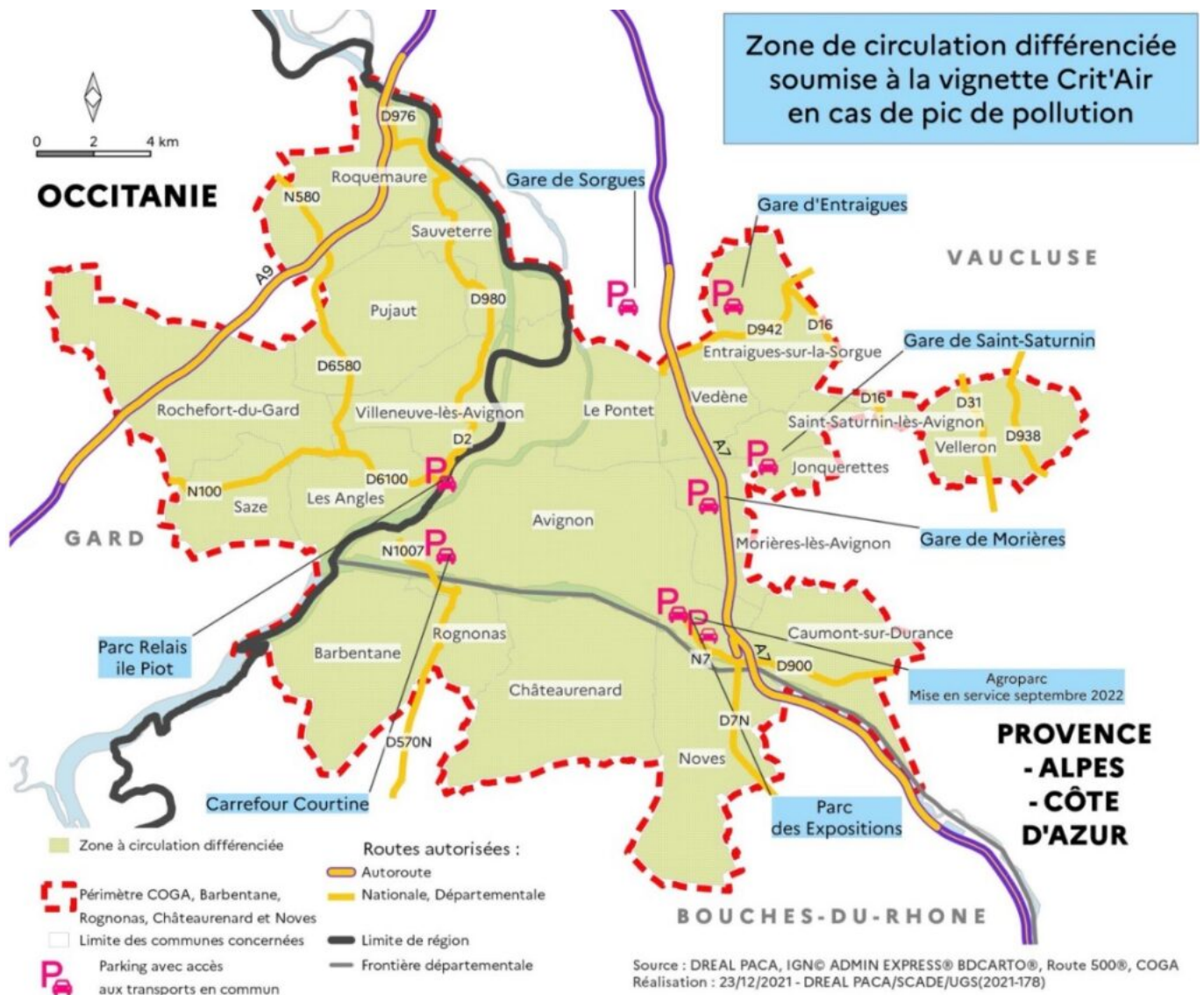
vitesse a été abaissée de 20 km/h sur l'ensemble du réseau routier du département. Aujourd'hui, c'est la procédure d'alerte de niveau 2 qui est déclenchée, ce qui implique de nouvelles mesures d'urgence telles que :

- la réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et le recours à des mesures compensatoires (arrosage...),
- la modification du format des épreuves de sports mécaniques en réduisant les temps d'entraînement et d'essais,
- le report des travaux du sol,
- le report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac,
- le recours à des enfouissements rapides des effluents,
- la mise en oeuvre de la circulation différenciée.

Vignette Crit'Air et transports en commun

Ainsi, dès ce mercredi 24 juin à 6h, la circulation différenciée a été mise en route et les véhicules circulant dans le bassin de vie d'Avignon doivent être équipés d'une vignette Crit'Air. Jusqu'à 20h, la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids- lourds de classe 3, 4, 5 et non classés est interdite par arrêté dans le périmètre du bassin de vie d'Avignon, soit 20 communes de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône. Les autoroutes A7 et A9 et certains axes qui donnent accès aux parkings relais et aux transports en commun, sont quant à eux accessibles à tous. Cette réglementation sera appliquée chaque jour entre 6h et 20h jusqu'à la fin de l'alerte pollution de niveau 2.

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 24 juin 2026



En parallèle, afin de limiter la pollution au maximum, le Grand Avignon invite les usagers à prendre les transports en commun en mettant en œuvre la gratuité de son réseau [Orizo](#). Bus, tramways et services de transport à la demande sont donc gratuits jusqu'à la levée de l'alerte pollution de niveau 2.

La Région Sud, de son côté, applique dès aujourd'hui les [tarifs 'pic de pollution'](#) dans tout le département de Vaucluse avec un forfait « Journée département » à 1€ pour les bus, un forfait « Journée département » à 5€ pour les trains, ainsi qu'un forfait « Journée régionale » à 20€ pour tout trajet en bus ou en train au départ ou à destination du Vaucluse.

Pour toute information complémentaire sur :
l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 24 juin 2026

les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>